

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2022_5_5B

SEANCE DU VENDREDI 09 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 09 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 12

Date de convocation du : 05 Décembre 2022

Votants : 17

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Française, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Objet : DETR 2023 :
Création d'un city stade et
une piste de padel : plan de
financement

Pouvoirs :

Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François
Madame MALHERBES Caroline a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Française
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Monsieur VIOLLE Willy a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Monsieur ROUX Hervé

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Secrétaire de Séance : Madame Joëlle BASTIEN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'aménagement de la zone de sports et de loisirs, avec création d'un terrain multisports (City stade) et d'une piste de padel, est éligible à la DETR 2023 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DESIGNATION	MONTANT HT	ANS		REGION		DETR 2023		COMMUNE	
		HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
CITY STADE + PISTE DE PADEL	181 920 €	95 508 €	52,50 %	13 644 €	7,50 %	36 384 €	20 %	36 384 €	20 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le plan de financement proposé ;
- **VALIDE** la demande de financement au titre de la DETR 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'opération.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-François RODIER

